

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville



Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé

La Neuveville
Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

EMPLOI - 1 OFFRE

Municipalité de La Neuveville
Emploi - Mise au concours

La Municipalité de La Neuveville recherche pour sa crèche municipale Bidibule un ou une:

ÉDUCATEUR/TRICE DE L'ENFANCE OU

ASSISTANT/E SOCIO-ÉDUCATIF/VE À 80 %

Type de contrat: Contrat à durée indéterminée

Entrée en fonction: 1^{er} août 2026 ou date à convenir

Votre mission:

- Vous serez amené/e à gérer de manière autonome la prise en charge d'un groupe d'enfants de 3 mois à 4 ans
- Vous assurerez un encadrement de qualité aux enfants accueillis en garantissant leur bien-être et leur sécurité
- Vous proposerez quotidiennement des activités diverses et variées correspondant au développement de chaque enfant
- Vous effectuerez un accompagnement à la parentalité en collaboration avec les familles en leur donnant des retours quotidiens
- Vous devrez travailler dans un esprit d'équipe et de coopération tout en étant un moteur pour l'équipe
- Vous serez amené/e à suivre un/e apprenti/e assistant/e socio-éducatif/ve

Votre profil:

- Formation d'éducateur/trice de l'enfance ES, d'assistant/e socio-éducatif/ve ou titre jugé équivalent
- Expérience dans le domaine éducatif
- Compétences bilingues français-allemand fortement souhaitées
- Capacité à mettre en œuvre des démarches éducatives
- Aisance relationnelle avec les collègues et les parents
- Personne sociable, avec facilité de contact et qui aime travailler en équipe
- Personne créative, qui a le sens de l'organisation, sait faire preuve de patience et de tolérance

Nous offrons: Une activité intéressante et variée au sein d'une petite structure.

Traitement: Selon échelle des traitements du personnel communal

Informations: Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de Mme Anne-Sophie Shili, directrice de la crèche municipale Bidibule, par téléphone: 032/751.20.21 ou par courriel: creche@neuveville.ch.

Intéressé/e ? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, avec la mention « Educateur/trice de l'enfance ou ASE - Crèche » au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 22 avril 2026, qui le traitera en toute confidentialité. **Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.**

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait standard et l'extrait spécial du casier judiciaire seront demandés lors de l'engagement.

La Neuveville, avril 2026

Le Conseil municipal

Municipalité de La Neuveville

Abattage de deux arbres au quai Maurice Moeckli

À l'extrémité du quai Maurice Moeckli, à proximité de l'Hôtel Jean-Jacques Rousseau, un saule et un érable présentent un état sanitaire pré-occupant et doivent être abattus rapidement. En cas de vent, ces arbres pourraient en effet représenter un danger pour les promeneurs.

Ces deux arbres seront remplacés dans le cadre d'un futur réaménagement du quai Maurice Moeckli.

Le Service de la gestion du territoire (032 752 10 80) se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Département de la Gestion du Territoire

Plateau de Diesse

La Chaîne 2 | 2515 Prêles
www.leplateaudediesse.ch

Horaires 2026 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du:

LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 - 2515 Prêles

Adresse e-mail: info@leplateaudediesse.ch

Téléphone: 032 315 70 70

Site internet: www.leplateaudediesse.ch

En 2026, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
JE-VE	14.05.26	15.05.26	Ascension
Lundi	25.05.26	20.07.26	Lundi de Pentecôte
	20.07.26	31.07.26	Fermeture estivale
	21.12.26	01.01.27	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Lors d'un dépôt payant, il est possible d'effectuer le paiement par Twint ou cash.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 1^{er} trimestre 2026

Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal

« Le Battoir », entre 11h et 12h

Prêles: À l'Est du bâtiment administratif,

entre 13h30 et 14h30

Lamboing: À l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et l'ancienne boulangerie, entre 14h45 et 15h45

18 avril, 2 mai, 16 mai, 30 mai, 13 juin, 27 juin

L'administration communale

Avis de construction

Requérant: M. Max Brodbeck, Wiesenweg 16, 3400 Burgdorf.

Auteur du projet: Dietziker Architekten GmbH, M. Patrici Dietziker, Dammweg 3, 2502 Bienne.

Emplacement: parcelles N°s 2303, 2184 et 2286, au lieu-dit: « Chemin du Stand 1 », Prêles, commune de Plateau de Diesse.

Projet: transformation du bâtiment pour la création de 5 logements supplémentaires, installation de deux pompes à chaleur extérieures, pose de panneaux photovoltaïques en toiture, création de 8 places de stationnement, aménagement d'une aire de jeux, pose d'une barrière ainsi que réaménagement des espaces extérieurs.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: MA2.

Zone de protection: PPS C.

Objet protégé: bosquet protégé (art. 532 E6 RCC).

Dérogation: art. 67 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 10 mai 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Cour-telary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 avril 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Garage des Rocs SA, M. Florian Bingeli, Route de Lamboing 45, 2517 Diesse.

Auteur du projet: MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.

Emplacement: parcelles N°s 2316 et 2286, au lieu-dit: « Route de Lamboing », Diesse, commune de Plateau de Diesse.

Projet: construction d'une halle de stockage non chauffée avec pose d'installations photovoltaïques en toiture, construction d'un couvert sur la place de lavage existante, création d'une zone de containers pour les déchets, aménagement de diverses places et accès en enrobé et en groise, mise en place d'une citerne de récupération des eaux de pluie et réaménagement des espaces extérieurs.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A1.

Dérogations: art. 80 et 85 LR, 212, ch. 4 et 5 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 10 mai 2026 inclusivement auprès de

l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 avril 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Rencontre des aînés de la Commune mixte de Plateau de Diesse Soirée des jubilaires

Mercredi 6 mai 2026, à 16h
Au Battoir de Diesse

Lors de cette rencontre, nous fêterons tous nos jubilaires de 80 ans, 85 ans, 90 ans et plus, de la Commune mixte de Plateau de Diesse. A cette occasion, nous aimerions partager avec vous un moment d'amitié et de convivialité.

Pour cette cérémonie, **que vous soyez jubilaire ou non, vous devez vous inscrire jusqu'au mercredi 29 avril 2026.**

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent le signifier au moment de leur inscription.

Vous pouvez vous inscrire :

- Par téléphone : 032/ 315 70 70
- Par email : info@leplateaudediesse.ch - Au guichet de la commune
- Par courrier : La Chaîne 2, 2515 Prêles

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au **service de transport de la Croix-Rouge** (réservation du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 au N° 032 489 10 03).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant des mois de mars et avril.

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Marché artisanal à Lamboing – Appel aux exposants!

Le samedi 20 juin 2026, un marché **exclusivement dédié à l'artisanat** se tiendra à la cantine de la Côte à Lamboing, de 10h à 17h.

Cet événement convivial est ouvert à toutes et tous : artisans, créateurs, entreprises locales, sociétés et écoles sont chaleureusement invités à y participer, **dans la mesure où les produits proposés sont artisanaux, faits main ou issus d'un savoir-faire créatif.**

Les stands de revente (jouets, lunettes, articles industriels ou non artisanaux, etc.) ne sont pas admis.

Les personnes intéressées à exposer peuvent s'annoncer auprès du comité d'Animation par e-mail à animation.plateau@gmail.com ou par téléphone au 079 315 99 49 (Morgane Allemann).

Le prix de la place est de CHF 10.-, à régler sur place le jour de l'événement.

Une séance d'organisation est prévue le mardi 16 juin 2026 à 19h30, directement à la cantine de la Côte à Lamboing.

Nous nous réjouissons de vous y retrouver nombreuses et nombreux pour un moment de partage, de découverte et de convivialité.

Bergerie du haut

Locations 2026

Les locations 2026 de la Bergerie du haut sont ouvertes.

La Bergerie est un lieu où le respect de l'environnement prime. C'est un bâtiment autonome, propriété de la Commune Mixte du Plateau de Diesse.

Il est possible de louer ce lieu à la journée, au week-end, à la semaine pour les écoles et y passer la nuit (dortoirs séparés de 39 lits). Elle se situe à Mont Sujet 89 à Lamboing.

En cas d'intérêt vous pouvez contacter :

M. Bourquin Raphaël au : 079 935 65 93
M^{me} Kiener Mélanie : bergerieduhaut@gmail.com

ou sur le site : www.leplateaudediesse.ch/loisirs/bergeries_et_metairies

Les propriétaires de volailles, de chèvres, d'abeilles, de poissons, etc.

Les propriétaires de volailles, de chèvres, d'abeilles, de poissons, etc. sont tenus de s'annoncer auprès de l'Office de l'agriculture et de la nature du canton de Berne à 3052 Zollikofen. Les bases légales se trouvent dans l'Ordonnance fédérale sur les épizooties (art. 18a) et dans l'Ordonnance cantonale sur les épizooties (art. 21b).

Pour ce faire, vous pouvez vous annoncer en ligne sur le site : www.be.ch.declaration-unites-elevage.

Ce document est également mis à votre disposition sur le site de la Commune mixte de Plateau de Diesse sous « Guichet virtuel / Animaux et agriculture ».

L'administration communale

Tennis de Prêles – Petit local annexe

C'est avec plaisir que nous vous annonçons la réouverture pour la belle saison du petit local attendant aux courts de tennis. Celui-ci comprend un vestiaire, une cuisinette, une douche et une toilette.

Nous vous rappelons que l'utilisation de ce local est gratuite pour les habitants de la commune, mais qu'il faut s'annoncer, avant la première utilisation, à l'administration communale au 032 315 70 70.

Pour les personnes n'étant pas domiciliées dans la commune, il est également possible d'utiliser le local, mais un montant de CHF 100.00 sera encaissé pour la belle saison, soit pour une durée de 6 mois.

L'administration communale

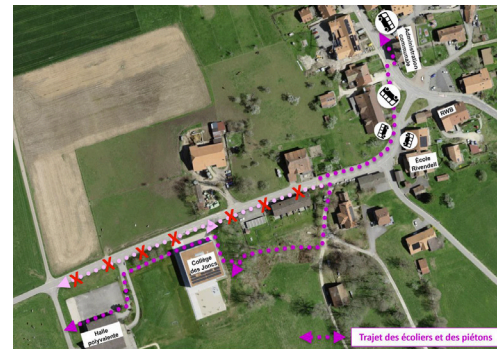
Travaux sur les routes cantonales de Prêles

Sécurisation du chemin d'école

Nous informons la population que les travaux sur la route cantonale, « Route de Diesse » à Prêles, vont débuter le lundi 20 avril 2026.

L'étape 2026 débutera par le carrefour qui permet d'arriver à la halle de gymnastique puis sur la Route de Diesse jusqu'au carrefour du Milieu du Village. Les travaux se dérouleront jusqu'au mois d'octobre 2026. Une signalisation sera mise en place.

Pendant la durée de cette étape 2026, le trajet des écoliers et des piétons, en général, sera modifié selon plan ci-dessous. Il est impératif que les élèves suivent ce nouveau tracé signalé en violet pour la sécurité de tous.



L'étape 2027 concernera les routes cantonales Sous Banbois et La Chaîne.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Prêles, le 10 avril 2026

Administration communale

Mise à ban des champs

La Commune rappelle à la population et aux visiteurs que les champs qui sont destinés à la culture sont totalement mis à ban dès le 1^{er} avril de chaque année et ce jusqu'au 31 octobre de cette même année.

Il est donc formellement interdit de pénétrer sur ces terrains, que ce soit à pied, à cheval ou de n'importe quelle autre manière.

Les chiens et les autres animaux ne doivent pas davantage fouler des terres qui sont réservées aux seuls exploitants agricoles et à leur bétail. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Nuisances sonores – Travaux domestiques et de jardinage

Nous profitons de vous rappeler les prescriptions à respecter concernant les nuisances sonores dues aux travaux domestiques et de jardinage.

Pour ce faire, voici le contenu de trois articles tirés de notre règlement de police communale :

Art. 24

¹ Les dimanches, les jours de grande fête et les autres jours fériés officiels, il est interdit de se livrer à des activités et à des travaux qui sont bruyants, qui dérangent les fêtes religieuses ou qui compromettent le repos dominical.

Art. 50

¹ Entre 19h et 7h, ainsi qu'entre 12h et 13h, il est interdit de procéder à des travaux bruyants, de se comporter bruyamment ou de faire fonctionner des installations ou des appareils bruyants.

Art. 54

¹ À l'intérieur des locaux d'habitation, pour l'accomplissement de travaux domestiques ainsi que lors de l'utilisation de machines servant à des travaux domestiques ou d'autres appareils mécaniques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des habitations, chacun aura égard aux autres habitants de la maison et aux voisins.

² Le chant, la musique, la reproduction du son, le bruit domestique et autres activités similaires ne sont pas autorisés – les

jours ouvrables – entre 22h et 6h et entre 12h et 13h.

³ Le week-end, les activités mentionnées ci-dessus ne sont pas autorisées du samedi 18h au lundi matin 7h que dans la mesure où elles n'importunent pas le voisinage.

Nous vous remercions par avance d'en prendre bonne note.

L'administration communale

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Mission Frelon Asiatique : Le Guide de Localisation

Méthode systématique pour traquer les frelons asiatiques jusqu'à leur nid, de la pose d'appâts au signalement aux autorités pour destruction sécurisée.

PHASE 1 : DÉTECTION ET SUIVI



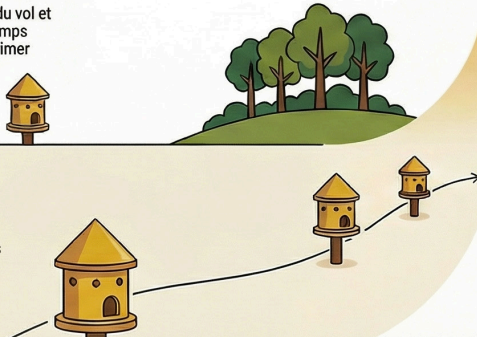
1. Installer les Appâts
Placez des abreuvoirs avec un appât pour attirer les frelons et identifier leur présence.



2. Mesurer la Direction et le Temps de Vol
Notez la direction du vol et chronométrez le temps d'absence pour estimer la distance du nid.



3. Rapprocher les Appâts
Déplacez progressivement les appâts dans la direction du vol pour affiner la zone de recherche.



PHASE 2 : LOCALISATION ET ACTION

4. Localiser le Nid
Inspectez visuellement les arbres et bâtiments. Utilisez drones ou jumelles thermiques si nécessaire.



5. Marquer et Sécuriser
Une fois le nid trouvé, marquez l'endroit avec une robalise et prévenez les gens du danger.



6. Signaler la Découverte
Signalez le nid sur www.frelonasiatique.ch et à votre référent local pour une destruction professionnelle.



Nods

Place du Village 5 12518 Nods
www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

Stationnement du Bibliobus

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 18 avril de 9h 15 à 10h 45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Directive de la direction des travaux publics des transports et de l'énergie du canton de Berne, Office des ponts et chaussées

- Plantation et taille des arbres, haies et buissons et semis des cultures le long des voies publiques
- Clôtures

Les riverains des routes énumérées en titre sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds :

1. Les arbres, buissons et plantations se trouvant trop près des routes ou qui

surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80 al. 3 et 83 LR) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR) prescrivent entre autre ce qui suit :

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. En outre au bord des pistes cyclables, une bande de 50cm doit être maintenue libre.
- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.
- Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1.20 m, ni leur distance au bord de la chaussée être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette

disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

- Restent réservées des prescriptions communales qui seraient plus sévères
2. La présente directive oblige les riverains de routes, chaque année au

31 mai

A tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p. ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément.

Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Le long des routes cantonales, seul l'entretien des forêts à titre préventif incombe à l'Office des ponts et chaussées, les propriétaires fonciers étant responsables des autres travaux précités.

3. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé

dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

4. L'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne ou l'organe communal compétent sont à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, les organes compétents de la police de construction des routes de la commune ou du canton peuvent engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Commune Mixte de Nods

Mise à ban des champs

La commune rappelle à la population et aux visiteurs que les champs, qu'ils soient destinés à la culture ou à la pâture, sont totalement mis à ban **dès le 1^{er} avril** de chaque année et ce jusqu'au 31 octobre de cette même année.

Il est donc formellement interdit de pénétrer sur ces terrains, que ce soit à pied, à cheval ou de n'importe quelle autre manière. Les chiens et les autres animaux ne doivent pas davantage fouler des terres qui sont réservées aux seuls exploitants agricoles et à leur bétail.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Conseil communal

Votations/Election du 18 mai 2025

Composition des bureaux

Bureau de vote et de dépouillement

Présidence: Uhlmann Daniel

Membres: Schaffter Leila

Sollberger Lévi

Sculati Fanny

Seiler Castek Corinne

Membre suppléant: Sollberger Isaline

Administration: Viviane Sunier

Conseil Communal

Communiqué de presse

Le Conseil communal de Nods a pris connaissance du hors-série de mars 2026 du magazine d'information de la commune mixte de Plateau de Diesse, dans lequel il est fait mention d'une éventuelle dissolution de la communauté scolaire.

Par le présent communiqué, le Conseil communal de Nods se désolidarise des propos figurant dans cette publication et en conteste formellement certains éléments.

Il réaffirme son attachement à l'exactitude des informations publiées ainsi qu'à des échanges respectueux et constructifs entre les parties concernées, fondés sur des faits établis et une appréciation objective de la situation.

Le Conseil communal souhaite encourager le dialogue entre les parties et œuvre activement à la recherche de solutions afin de préserver la communauté scolaire.

Il remercie l'ensemble des personnes qui se sont engagées ces dernières années en faveur de celle-ci et exprime sa détermination à contribuer à la concrétisation de solutions durables dans l'intérêt des élèves, du corps enseignant, de l'équipe éducative et de la population.

Conseil communal de Nods

DIVERS

Région, associations, paroisses, autre.



Invitation à l'assemblée générale annuelle

Mardi 21 avril 2026 à 19 h
au Musée d'Art et d'Histoire, à La Neuveville,
dans la salle des canons

Ordre du jour

Partie administrative:

1. Ouverture de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 11 avril 2025
3. Message du président
4. Message des autorités par Monsieur le Maire Luca Longo

5. Rapports de la trésorière et des vérificateurs des comptes
6. Budget 2026 et montant des cotisations 2027
7. Composition du comité - Démissions/élections
8. Vie du Musée et collections
9. Excursion annuelle des membres de la Société du Musée
10. Divers

Partie récréative, dès 20h15:

Récital de chanson française, Marie-Laure Krafft Golay, chanteuse, formatrice et pasteure.

Verrée offerte par la Municipalité de La Neuveville.

L'inscription est vivement recommandée par courriel musee.laneuveville@bluewin.ch ou au 032 338 19 25 (répondeur).

PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Pas d'informations

A votre service

Marianne Chappuis, pasteur, 078 768 01 66
Marie-Laure Krafft Golay, pasteur, 032 315 11 53
Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28
Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58
Julien Neukomm, 078 632 92 49
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 12. April

Kein Gottesdienst in unserer Kirchgemeinde.

Pikettdienst

10. bis 15. April: Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)
16. bis 30. April: Pfrn. Corinne Kurz (079 289 85 61)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Messes dominicales

Dimanche 12 avril 2026, 10h,
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 19 avril 2026, 10h,
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 26 avril 2026, 10h,
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Messes et événements particuliers

Dimanche 26 avril 2026, 10h, Fête de l'amour,
Ste-Marie, Bienne

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

Café-Contact

Prochaine rencontre Café-Contact, vendredi 10 avril de 14h00 à 16h30, Maison de paroisse de Diesse. Pour un service de voiture, contactez le 079.347.57.88, rencontre suivante: vendredi 1 mai

Comédie musicale Adonia

Samedi 11 avril, 20h00, Battoir de Diesse, comédie musicale intitulée "Rahab" présentés par la troupe Adonia composée de plus de 70 adolescents. Après le succès de 2025, ils reviennent pour une deuxième participation

Dimanche 12 avril

Culte à La Blanche Eglise La Neuveville, 10h00

Après-midi enfants

Mercredi 15 avril, 14h00-16h00, Maison de paroisse de Diesse, découverte des animaux avec la zootherapeute Nathalie Rouèche, présence de colombes, lapins et petit chien

Un dîner presque télé

Repas et jeux organisés par la jeunes de nos paroisses, salle des Epancheurs La Neuveville, 60.-/pers, samedi 18 avril, 18h00, inscription 032.751.10.35

Repas multiculturel

Un voyage culinaire à travers des mets typiques de 14 pays différents, préparés par des personnes du Plateau, dimanche 19 avril, 12h00-16h00, Battoir de Diesse, gratuit de 0 à 6 ans; 10.- de 7 à 12 ans, 18.- dès 13 ans

Contacts

Présidente: Nicole Lecomte, lecomteny@bluewin.ch, 079 287 49 86

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

Pas d'informations

Contacts

Marianne Chappuis, Pasteure 078 768 01 66
marianne.chappuis@paref2520.ch

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 079 408 77 29,
lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

EGLISE ÉVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet (032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

Adresses utiles I 9

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide? Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc) Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30. La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 032 752 10 80

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h. Fermé le week-end. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49



Un franc par jour

La constance donne confiance.

En étant marraine ou parrain de projet, vous contribuez, à raison de 360 francs par an, à la réussite d'un projet de l'UNICEF de votre choix. Merci de votre générosité.
www.unicef.ch

unicef 

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Fermeture saisonnière.
www.museelaneuveville.ch
musee.laneuveville@bluewin.ch

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles sur réservation.
Renseignements: 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch/fr - info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. www.fhvl.ch.

AGENDA DU PLATEAU

Découvrez les événements et manifestations du Plateau de Diesse, de Nods et de Lignièrès dans l'Agenda du Plateau: www.plateau-vivant.ch

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Ve 17 - Sa 18.4.2026 20h En apARTé
Dimanche 19.04.2026 17h En apARTé
Jeudi 23.04.2026 20h Blaise Bersinger

Editeur: Aprint Holding SA | Rue de la Clef 7 | 2610 St-Imier



Garde d'enfants à domicile CRS

Aide rapide en cas d'urgence

→ 032 329 32 77 | → crs-berne.ch/garde-denfants

Croix-Rouge suisse
Schweizerisches Rotes Kreuz
Canton de Berne | Kanton Bern

